

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2024 à 18h30

**Présents :** Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Julien RIBES.

**Procurations :** M. Yann RAMIREZ à Mme Françoise CRASSOUS, Mme Marie CHOLLET à Mme Mylène NAUDIN, M. Laurent FUSTER à M. Thierry CELMA, Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, M. Olivier MONROS à M. Julien RIBES, M. Jean-Philippe GARCIA à M. Bernard GUERRERE, Mme Myriam AGUILA à M. Claude VIDAL, Mme Laure GIMENO à Mme Agnès TOMASO, M. Julien PUJOL à Mme Marie-Josée GOTH.

**Secrétaire de séance :** René COUSIN

**Début de séance :** 18h30

**Le quorum est atteint avec 13 présents + 9 procurations.**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du 8 Janvier 2024 qui est adopté à l'unanimité des présents + 9 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance et propose de rajouter la question suivante :

5) Projet de Centrale Solaire en ombrières sur le parking du Stade Zizou Vidal

Le conseil donne son accord à l'unanimité des présents + 9 procurations.

### ORDRE DU JOUR

#### DECISIONS DU MAIRE

**N° AD-2024-01-12-01 du 12 Janvier 2024** décidant de retenir la proposition de la Société APAVE pour les lots 1 et 2 du marché de mission de bureau de contrôle pour le marché d'extension du Centre de Loisirs- restaurant scolaire et extension salle Atlas Musculation pour des montants respectifs de 7 700.00 € HT et 3 200.00 € HT.

**N° AD-2024-01-19-02 du 19 Janvier 2024** décidant de demander un financement le plus élevé possible auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert et auprès de la Région au titre du Fonds de rénovation énergétique des ERP, pour les travaux de rénovation de la Salle du Peuple.

**N° AD-2024-01-19-03 du 19 Janvier 2024** décidant de demander un financement le plus élevé possible auprès du Département de l'Hérault au titre du FAIC pour les travaux de démolition du presbytère et création de parking.

**N° AD-2024-01-19-04 du 19 Janvier 2024** décidant de demander un financement le plus élevé possible auprès de l'Etat au titre du DSIL et Fonds Vert, auprès de la Région (Programme Bourg Centre), auprès des services du Département de l'Hérault et de la CAF de l'Hérault, pour les travaux de rénovation et extension du Restaurant Scolaire et de l'ALSH.

## **DELIBERATIONS**

### **I – Subventions façades :**

#### **a) 4 Rue de la Perche : D-2024-02-05-01a**

Monsieur le Maire propose au Conseil de verser une subvention d'un montant de 50 % du montant TTC des travaux de réfection de façade entrant dans le périmètre défini par la Communauté de communes « La Domitienne » et la Commune correspondant au « bourg du centre ancien » de la commune dans la limite maximale de 1 500 €. (Secteur majoré).

Il présente la demande de M. Rémy FERNANDEZ - 4 Rue de la Perche

Montant de la subvention : 1 500 €

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 9 procurations, décide d'octroyer la subvention façade sus indiquée et dit que la somme sera prélevée au C/20422 – réfection façades du BP 2024 ou suivant.

#### **b) 2 Rue de la Perche : D-2024-02-05-01a**

Monsieur le Maire propose au Conseil de verser une subvention d'un montant de 50 % du montant TTC des travaux de réfection de façade entrant dans le périmètre défini par la Communauté de communes « La Domitienne » et la Commune correspondant au « bourg du centre ancien » de la commune dans la limite maximale de 1 500 €. (Secteur majoré).

Il présente la demande de Mme Angéline HECKMANN-PIBRE - 2 Rue de la Perche

Montant de la subvention : 1 500 €

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 9 procurations, décide d'octroyer la subvention façade sus indiquée et dit que la somme sera prélevée au C/20422 – réfection façades du BP 2024 ou suivant.

### **II – Hérault Energies – Adhésion à un groupement de commande d'achat d'énergies : D-2024-02-05-02 :**

Considérant que la commune de LESPIGNAN a des besoins en matière d'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que les Syndicats d'Energies de l'Hérault, du Gard, s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé à titre accessoire, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que HERAULT ENERGIES (Syndicat Départemental d'Energie de l'Hérault) sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la commune de LESPIGNAN au regard de ses besoins propres,

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 9 procurations, prend acte de la dissolution du précédent groupement de commande et valide l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'à faire acte de candidature aux marchés

d'énergies (électricité, gaz naturel, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la commune de LESPIGNAN.

Le Conseil autorise le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend (syndicat « gestionnaire » de rattachement), à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison et autorise le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le compte de la commune.

Le Conseil approuve la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies,

Il s'engage à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante ainsi qu'à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

### **III – Hérault Energies – Adhésion à un groupement de commande d'achat de véhicules électriques et bornes de charges : D-2024-02-05-03 :**

Considérant que la commune de LESPIGNAN a des besoins en matière d'achat de véhicules et de bornes de recharges sur son domaine privé,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que HERAULT ENERGIES (Syndicat Départemental d'Energie de l'Hérault) sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la commune de LESPIGNAN au regard de ses besoins propres,

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 9 procurations, prend acte de la dissolution des précédents groupements de commande et valide l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour « l'acquisition de véhicules neuf et/ou d'occasion électriques, hybrides et hybrides rechargeables et pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules (IRV) électriques ou hybrides rechargeables sur les domaines privés des collectivités et leurs établissements publics » pour une durée illimitée.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention constitutive du groupement jointe en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'à faire acte de candidature aux marchés de véhicules et de bornes proposés par le groupement suivant les besoins de la commune,

Le Conseil autorise le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le compte de la commune et approuve la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement,

Il s'engage à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante et à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget.

### **IV – APD Rénovation et extension de la Salle de Musculation: D-2024-02-05-04**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la volonté de procéder à la Rénovation et extension de la Salle de Musculation et la prévision de ce programme dans le budget 2023 de la commune, qui devra être reconduit au BP 2024.

Il présente au conseil l'avant-projet détaillé du programme réalisé par Frédéric MIQUEL, Architecte, titulaire de la maîtrise d'œuvre des travaux.

Le coût des travaux est estimé à 88 651.50 € HT – 106 381.80 € TTC.

Monsieur Thierry CELMA intervient pour demander s'il peut être envisagé que la nouvelle salle créée par l'extension puisse être utilisée en salle de danse plutôt que pour l'extension de la musculation. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une organisation de l'association et qu'il n'y voit aucune objection.

Monsieur le Maire soumet ce programme à l'avis du conseil et précise que, conformément à la délégation de fonctions qu'il a reçu du conseil le 2 juin 2020, il va procéder aux demandes de subventions aussi élevées que possible auprès de Madame la Présidente du Conseil Régional pour aider la commune à son financement.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 9 procurations, approuve l'avant-projet détaillé du programme de Rénovation et extension de la Salle de Musculation présenté ainsi que l'estimation qui en est faite, et, prend acte que Monsieur le Maire va déposer une demande de subvention la plus élevée possible auprès de Madame la Présidente du Conseil Régional pour aider la commune à supporter le financement des travaux.

Monsieur le Maire est autorisé à lancer la procédure de mise en concurrence pour retenir les prestataires les mieux-disants pour la réalisation de ce projet et dit que ce programme sera inscrit au BP 2024 de la commune.

## **V – Projet de Centrale Solaire en ombrières sur le parking du Stade Zizou Vidal : D-2024-02-05-05**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de Centrale Solaire en ombrières, situé sur le parking du stade Zizou Vidal, proposé par la société VLT ENR 55. Plus précisément, ce projet se situe sur les parcelles E 112, E 2240, Les Rengues Hautes et E 2311, E 2310, Les Rengues Basses 34710 Lespignan,

Il expose l'intérêt pour la commune :

- D'affirmer son engagement dans le développement durable
- De se positionner en tant qu'acteur pour les énergies renouvelables
- De valoriser un espace de stationnement et les abords du stade en termes de production d'énergie
- De bénéficier des retombées locatives et fiscales issues du projet

Au-delà de l'aspect environnemental pertinent de la mise en œuvre de projets d'énergies renouvelables, la Commune de Lespignan rappelle ici qu'elle attache une grande importance à la réalisation de ce projet, car le projet d'ombrières retenu est situé sur des terrains bitumés ou artificialisés, les ombrières assureront la protection des véhicules, des personnes et des équipements contre les phénomènes climatiques (pluie, grêle, soleil...). Ce projet permettra également à la commune de bénéficier d'un loyer annuel et de retombées fiscales.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des présents + 9 procurations émet un avis favorable de principe sur le projet de développement de Centrale Solaire en Ombrières sur le territoire de la Commune, sur le parking du Stade Zizou Vidal, au profit de la société VLT ENR 55.

Il autorise la société VLT ENR 55 à effectuer les études nécessaires à la réalisation de ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon développement du projet, avec la société VLT ENR 55.

## **QUESTIONS DIVERSES**

➤ **Monsieur le Maire informe :**

- ❖ Le Département de l'Hérault a fait parvenir des invitations pour le Salon de l'Agriculture du 27/02/2024 à Paris.
- ❖ Les travaux de la Route de Colombiers avancent comme prévu. Le béton des trottoirs est coulé, l'enrobé de la voie sera réalisée fin de semaine prochaine. Les travaux devraient être terminés pour la mi-février.

➤ **Madame Géraldine ESCANDE précise :**

- ❖ Pendant les travaux d'extension de l'ALSH, la Salle des Jeunes sera transférée au rez-de-chaussée de l'ex-Mairie annexe (Ecole élémentaire). Les associations APE et Jumelage, qui l'occupe actuellement pour du stockage de matériel, sont d'accord pour entreposer leur matériel dans des containers qui seront installés dans le terrain à côté des services techniques de la commune.  
L'activité musique dispensée dans le cadre scolaire sera transférée dans la salle de motricité pour l'école maternelle et dans la salle Polyvalente ou du Peuple pour l'école élémentaire.

- ❖ Le traditionnel Goûter des Aînés devient cette année le Repas des Aînés qui aura lieu le Samedi 2 Mars 2024 à la Salle Polyvalente. Il n'y aura pas besoin d'aide pour le service puisqu'il sera assuré par le traiteur mais seulement pour la mise en place et après le repas pour le nettoyage.
- **Madame Françoise CRASSOUS rappelle :**
  - ❖ La Commission Culture se réunira le 7 Février 2024 à 18h30 en Mairie.
  - ❖ Mardi 6 Février 2024 à 18h30 Salle du Peuple : Audition des élèves de l'activité Musique.
  - ❖ Invitation au vernissage de l'exposition sur la Louisiane de Gabriel VITO le 9 Février 2024 à 18h30 à la Médiathèque.
- **Monsieur Didier MONTIER souligne** que peu de membres du Conseil Municipal participent au rangement des salles après les manifestations organisées par la Mairie.
- **Monsieur Bernard GUERRERE informe** que les platanes de la Place des Ecoles seront taillés mi-Avril 2024.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 35.***

Le Secrétaire de séance,



**René COUSIN**

Le Président de séance,



**Jean-François GUIBBERT**